



Dimanche
20 mai 2018

Festival de la Nature à Lohr

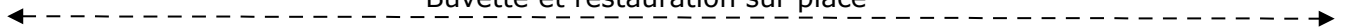
L'association **Les Piverts** organise pour la **treizième fois** une journée de découverte et de sensibilisation à tous les savoir-faire locaux rapprochant **l'Homme et son Environnement**. Cette journée réunit producteurs, artisans et artistes locaux respectueux de l'environnement sous le soleil de la convivialité et de la bonne humeur.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de nous retourner le coupon ci-dessous **04 mai 2018** accompagné d'une pièce d'identité et d'un numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le nombre d'emplacements sera limité, priorité sera donnée à la diversité et à l'ordre d'arrivée des réservations. Fin journée, les exposants devront quitter les lieux (stand et véhicule) au plus tard à 18h.

Pour les artisans : démonstration de votre savoir-faire souhaitée.

Buvette et restauration sur place



Talon réponse à retourner avant le **4 mai 2018** à l'association **Les Piverts**
Maison des Associations – 9, rue de Petersbach – 67290 LOHR

Nom :

E-Mail :

Adresse :

Téléphone/Portable :

Thème du savoir-faire/ ou des objets exposés :

Métrage souhaité : mètres linéaires

Espace réfrigéré ou four : oui non Puissance demandée :

Remarques :

ASSOCIATION « LES PIVERTS » 9, rue de Petersbach – 67290 LOHR
courriel : contact@lespiverts.org - tel : 03.88.70.44.86

AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES

L'association **LES PIVERTS** vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies sur lesquelles vous êtes reconnaissable, prises au cours du **FESTIVAL DE LA NATURE 2018**.

Ces photographies seront accessibles à un public et pourront être publiées dans les outils de communication de l'association ainsi que dans les médias.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes (hors cadre média cf paragraphe2), ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

A REMPLIR PAR LA PERSONNE

Je
soussigné.....
....

Déclare autoriser l'association **LES PIVERTS** à utiliser des photographies, sur lesquelles je suis reconnaissable, dans le cadre du **FESTIVAL DE LA NATURE 2018**.

Déclare refuser d'être photographié dans le cadre du **FESTIVAL DE LA NATURE 2018**.

Date :

Signature :

CHARTRE FESTIVAL DE LA NATURE

OBJET : Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association Les Piverts organise et fait fonctionner son Festival de la Nature. Il précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur.

Le comité d'organisation de la manifestation se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

1- INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toutes les personnes souhaitant exposer doivent en faire la demande à l'association Les Piverts, et fournir les documents suivants nécessaires le **04 mai 2018**

-Une pièce d'identité

-Un numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

-Le formulaire d'inscription dûment rempli

2- SÉLECTION

L'objet de la manifestation est la sensibilisation à tous les savoir-faire locaux rapprochant l'homme et son environnement. L'association " Les Piverts " peut refuser toute demande ne correspondant pas à cet objectif.

3- ANNULATION

L'annulation par l'exposant de son inscription moins de huit jours avant ou la non tenue du stand le jour de la manifestation est un motif d'exclusion pour les années suivantes.

4- PRODUITS EXPOSÉS

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les services pour lesquels il a été admis.

L'organisation se réserve le droit de faire retirer de l'exposition les produits non mentionnés dans la demande d'inscription ou non conformes.

5- EMBLACEMENT

Pour des raisons techniques, le plan des emplacements établi par l'association ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée le jour de la manifestation. Dans la mesure du possible, il est tenu compte des souhaits particuliers des exposants. Cependant ceux-ci s'engagent à occuper l'emplacement qui leur a été alloué. Aucune modification ne pourra être effectuée lors de la manifestation. Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué. Fin journée, les exposants devront quitter les lieux (stand et véhicule) au plus tard à 18h.

6- STATIONNEMENT/ACCES

Compte tenu de la nature du site d'exposition, aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans le parc.

L'accès pour l'installation des stands est autorisé de 9h à 9h45. Passé cet horaire, tous les véhicules devront être stationnés sur les différents parkings à côté du site.

Pour le démontage, l'accès sera de nouveau ouvert à partir de 17h30.

7- TENUE DES STANDS

Les stands sont fournis à surface nue, chaque exposant doit se munir de son équipement complet (*omis les associations, aucune table ne sera fournie*).

a – Propreté : A la fin de la manifestation chacun devra rendre son emplacement sans aucun déchet.

b – Électricité : **Aucun branchement électrique n'est prévu, sauf cas particulier (espaces réfrigérés ou fours). L'Association se réserve le droit de demander fourniture autonome d'électricité en cas de trop forte sollicitation du réseau électrique. Cette demande se fera par retour avec votre numéro d'emplacement.**

8- RESTAURATION

Une restauration sur place est possible à partir de 11h30 et à 18h30

9- HORAIRES

Organisation générale de la journée:

9h00 : Accueil des exposants

10h00: Accueil du public et ouverture de la Bourse aux Plantes et du Marché de l'Artisanat

11h30: Apéro concert

12h00: Repas

14h00: Conférence*

16h00: Conférence *

18h00: Apéro concert*

18h30: Repas

(*)A l'heure actuelle, le programme de la journée est en cours d'élaboration. Nous vous en tiendrons informé dès sa validation.

Tout au long de la journée, Salon de l'Artisanat, démonstration, vente, exposition photos et animation musicale.

En fonction des prévisions météorologiques, les organisateurs décideront si la manifestation se déroulera à l'intérieur(salle des fêtes) ou à l'extérieur (parc de la maison des associations). Les exposants en seront informés à leur arrivée.